



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Épreuves anticipées de français
Charte des correcteurs et examinateurs
de l'académie de Rennes
Février 2021

Nous remercions les professeurs qui ont apporté leur contribution à cette charte, que ce soit par leurs échanges le mercredi 4 décembre 2019 dans les quatre départements ou par leurs propositions d'amélioration dans le cadre de la consultation académique de janvier 2020.

Préambule

Les épreuves anticipées de français sollicitent chaque année des centaines de correcteurs et examinateurs qui sont aussi des enseignants engagés toute l'année auprès d'élèves – futurs candidats –, qu'ils ont à cœur d'accompagner vers le progrès et la réussite à ces examens. Cette charte vise à construire, entre correcteurs et examinateurs, des **principes communs** de compréhension, d'évaluation et de correction des épreuves et de leurs exercices.

Les épreuves anticipées de français sont des évaluations certificatives qui rendent nécessaires les capacités des correcteurs et des évaluateurs à objectiver leurs **attentes**, à interroger leurs **représentations**, à distinguer ce qui est construit tout au long de l'année par des évaluations formatives et ce qui est exigible le jour de l'examen. Les principes communs que cette charte cherche à poser fondent la **valeur de nos épreuves nationales**.

Pour de nombreux élèves, ces épreuves constituent le dernier contact scolaire avec les textes littéraires : il est important que cette rencontre leur donne envie de poursuivre leur expérience de lecteurs, essentielle à leur formation de citoyens et d'adultes.

Cette charte résulte d'un travail collaboratif. Elle est élaborée à partir des définitions officielles des épreuves (Note de service du 23-7-2020, BO spécial n°7 du 30 juillet 2020) et du travail mené par des professeurs de l'académie en collaboration avec les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux. Elle a été soumise à la consultation académique de tous les enseignants de lettres exerçant en lycée. **Elle s'impose à tous les correcteurs et examinateurs.**

Épreuve écrite

1. Éthique des correcteurs et des correctrices

L'évaluation des copies s'inscrit dans un cadre éthique partagé.

Cette évaluation doit être **équitable** : chaque copie fait l'objet d'une analyse fondée sur la totalité des critères retenus, et listés ci-dessous. À l'échelle de l'académie, les temps et dispositifs d'entente et d'harmonisation visent à réguler l'évaluation des lots de copies entre les différents correcteurs, ce qui peut conduire à modifier ou à confirmer certaines notes, à la lumière des échanges et des regards croisés.

Cette évaluation ne s'inscrit pas dans la même finalité que celles qui sont conduites au cours de l'année, dans le cadre des enseignements. Ainsi, son caractère certificatif confère aux correcteurs une **responsabilité** particulière. Il s'agit d'établir, au moment de cette épreuve de baccalauréat, c'est-à-dire à la fin du parcours des élèves en français, ce que connaissent et ce que savent faire les candidats en se fondant de manière équilibrée sur la totalité des critères d'évaluation.

La **transparence** de l'évaluation consiste dans le recours explicite aux critères communs, par tous les correcteurs, mais aussi dans la lisibilité et la précision des annotations et des commentaires portés sur la copie. L'appréciation globale doit permettre au candidat qui sollicite sa copie auprès du rectorat de comprendre l'évaluation dont son travail a fait l'objet.

L'échelle de notation a vocation à être utilisée dans sa globalité. Une copie qui répond à toutes les attentes doit obtenir la note de 20/20, même si elle comporte quelques imperfections, compréhensibles en situation d'examen pour de jeunes candidats.

Les horaires de la voie technologique sont de trois heures hebdomadaires, ce qui doit être pris en compte par les correcteurs.

2. Définition des épreuves

La note de service du 23-7-2020 précise les compétences et connaissances évaluées par l'épreuve écrite :

- *maîtrise de la langue et de l'expression ;*
- *aptitude à lire, à analyser et à interpréter des textes ;*
- *aptitude à mobiliser une culture littéraire fondée sur les travaux conduits en cours de français, sur une culture et des lectures personnelles, pour traiter d'une question littéraire portant sur l'un des objets d'étude au programme ;*
- *aptitude à construire une réflexion en prenant appui sur différents textes, et à prendre en compte d'autres points de vue que le sien.*

Ces compétences et connaissances peuvent être sollicitées différemment selon l'exercice choisi par les candidats et les candidates.

2.a. Dissertation

Cet exercice est défini ainsi par la note de service du 23-7-2020 : « La dissertation consiste à conduire une réflexion personnelle organisée sur une question littéraire portant sur l'une des œuvres et sur le parcours associé figurant dans le programme d'œuvres. [...] Pour développer son argumentation, le candidat s'appuie sur sa connaissance de l'œuvre et des textes étudiés dans le cadre de l'objet d'étude concerné, ainsi que sur ses lectures et sa culture personnelle. Cette production écrite est notée sur 20. »

La dissertation mobilise les compétences et les connaissances suivantes :

Dissertation	
Maîtrise de la langue et de l'expression	<ul style="list-style-type: none">– clarté et caractère compréhensible du propos (y compris dans la présentation matérielle de la copie)– précision et variété des moyens d'expression (lexique, syntaxe, ponctuation...)– correction de la langue (syntaxe, lexique, orthographe...)
Aptitude à mobiliser une culture littéraire fondée sur les travaux conduits en cours de français, sur une culture et des lectures personnelles, pour traiter d'une question littéraire portant sur l'un des objets d'étude au programme	<ul style="list-style-type: none">– références à l'œuvre sur laquelle porte le sujet : citations, courte narration, évocation d'un personnage, d'un passage etc.– références à d'autres lectures : textes du parcours, textes complémentaires, lectures cursives, lectures personnelles...– analyse des exemples littéraires convoqués dans la copie– mobilisation pertinente de l'histoire littéraire
Aptitude à construire une réflexion en prenant appui sur différents textes, et à prendre en compte d'autres points de vue que le sien	<ul style="list-style-type: none">– organisation de la réflexion permettant d'en suivre le cheminement (au baccalauréat, l'exercice n'a pas à être figé dans une forme canonique)– prise en compte de la question sous différents aspects– formulation d'éléments de réponse légitimes

2.b. Commentaire

Cet exercice est défini ainsi par la note de service du 23-7-2020 : « Le commentaire porte sur un texte littéraire, en lien avec un des objets d'étude du programme de la classe de première. Le candidat compose un devoir qui présente de manière organisée ce qu'il a retenu de sa lecture et justifie par des analyses précises son interprétation et ses jugements personnels. Cette production écrite est notée sur 20. »

Pour les séries technologiques, « le sujet est formulé de manière à guider le candidat dans son travail ».

Le commentaire mobilise les compétences et les connaissances suivantes :

Commentaire	
Maîtrise de la langue et de l'expression	<ul style="list-style-type: none">– clarté et caractère compréhensible du propos (y compris dans la présentation matérielle de la copie)– précision et variété des moyens d'expression (lexique, syntaxe, ponctuation...)– correction de la langue (syntaxe, lexique, orthographe...)
Aptitude à lire, à analyser et à interpréter des textes	<ul style="list-style-type: none">– projet de lecture qui engage l'élève dans une démarche interprétative de l'ensemble du texte– compréhension littérale (explicite et implicite) du texte qui peut se manifester par le recours ponctuel à la paraphrase– interprétation littéraire du texte fondée sur l'observation de faits de langue– mobiliser les connaissances pertinentes pour appréhender le caractère littéraire du texte– proposer une lecture personnelle du texte fondée sur une approche sensible et éclairée par une culture littéraire

Aptitude à construire une réflexion en prenant appui sur différents textes, et à prendre en compte d'autres points de vue que le sien	<ul style="list-style-type: none"> – organisation de la réflexion permettant d'en suivre le cheminement (au baccalauréat, l'exercice n'a pas à être figé dans une forme canonique) – commentaire construit en fonction du projet de lecture, et qui peut éventuellement suivre la progression du texte – choix précis et pertinent de citations du texte étudié
---	--

2.c. Contraction de texte et essai

Contraction de texte

Cet exercice est défini ainsi par la note de service du 23-7-2020 : la contraction de texte « prend appui sur un texte relevant d'une forme moderne et contemporaine de la littérature d'idées. D'une longueur de sept cent cinquante (750) mots environ, ce texte fait l'objet d'un exercice de contraction au quart, avec une marge autorisée de plus ou moins 10 % », et elle « permet d'apprécier l'aptitude à reformuler une argumentation de manière précise, en en respectant l'énonciation, la thèse, la composition et le mouvement. [...] La contraction de texte [est notée] sur 10. »

La contraction de texte mobilise les compétences et les connaissances suivantes :

Contraction de texte	
Maîtrise de la langue et de l'expression	<ul style="list-style-type: none"> – clarté et caractère compréhensible du propos (y compris dans la présentation matérielle de la copie) – précision et variété des moyens d'expression au service de la contraction du texte – correction de la langue (syntaxe, lexique, orthographe...)
Aptitude à reformuler une argumentation de manière précise, en en respectant l'énonciation, la thèse, la composition et le mouvement	<ul style="list-style-type: none"> – compréhension littérale (explicite et implicite) du texte – reformulation : <ul style="list-style-type: none"> – respect de l'énonciation, – pas de montage de citations, mais reprise possible d'expressions non substituables – absence d'ajouts et de commentaires – précision du lexique, en cohérence avec le texte – composition de la contraction : <ul style="list-style-type: none"> – respect du mouvement du texte, fondé sur la succession des idées et non sur la présentation en paragraphes du texte – reprise de toutes les idées essentielles et de leurs articulations logiques – respect du nombre de mots exigé

Essai

Cet exercice est défini ainsi par la note de service du 23-7-2020 : dans l'essai, « pour développer son argumentation, le candidat s'appuie sur sa connaissance de l'œuvre et des textes étudiés pendant l'année, il peut en outre faire appel à ses lectures et sa culture personnelle. [...] L'essai [est noté] sur 10. »

L'essai mobilise les compétences et les connaissances suivantes :

Essai	
Maîtrise de la langue et de l'expression	<ul style="list-style-type: none">– clarté et caractère compréhensible du propos (y compris dans la présentation matérielle de la copie)– précision et variété des moyens d'expression (lexique, syntaxe, ponctuation...)– correction de la langue (syntaxe, lexique, orthographe...)
Aptitude à mobiliser une culture littéraire fondée sur les travaux conduits en cours de français, sur une culture et des lectures personnelles, pour traiter d'une question littéraire portant sur l'un des objets d'étude au programme	<ul style="list-style-type: none">– références à l'œuvre sur laquelle se fonde le sujet : reprise d'idées, de questionnements, de situations...– références à d'autres lectures : textes du parcours, textes complémentaires, lectures cursives, lectures personnelles...– éclairage d'un questionnement contemporain par des références plus anciennes– exploitation d'exemples choisis dans les textes, au service d'une argumentation
Aptitude à construire une réflexion en prenant appui sur différents textes, et à prendre en compte d'autres points de vue que le sien	<ul style="list-style-type: none">– organisation de la réflexion permettant d'en suivre le cheminement (aucune forme préétablie n'est attendue)– expression d'un point de vue personnel s'appuyant sur des références et des exemples– confrontation de points de vue qui ne nécessite pas une organisation strictement dialogique

Épreuve orale

1. Éthique des examinatrices et des examinateurs

L'épreuve orale, elle aussi, s'inscrit dans un cadre éthique partagé.

Il est important d'avoir conscience que cette épreuve est vécue de manière très différente par l'examineur et par le candidat pour qui elle est un moment singulier, chargé émotionnellement. Cette situation doit conduire à faire preuve d'**attention** envers le candidat, au moment de l'accueillir, lors de son exposé et lors de l'entretien : une écoute attentive et ouverte, sans expression de jugements, un questionnement clair et explicite et l'acceptation de lectures et d'interprétations plurielles sont de nature à créer les conditions d'un dialogue, et à permettre la manifestation des compétences et des connaissances des candidats.

L'**équité** de traitement entre les candidats se manifeste par le recours aux critères définis en commun, mais aussi par le respect du temps prévu pour chacune des parties de l'épreuve. Comme pour l'écrit, la **transparence** demande à tous les examinateurs de faire référence, dans la fiche d'évaluation, à ces critères. Veiller à la lisibilité et à la précision des appréciations permet au candidat qui sollicite des éclaircissements de comprendre l'évaluation dont son travail a fait l'objet.

L'**échelle de notation** a vocation à être utilisée dans sa globalité. Une prestation qui répond à toutes les attentes doit obtenir la note de 20/20, même si elle comporte quelques imperfections, compréhensibles en situation d'examen pour de jeunes candidats.

Les horaires de la voie technologique sont de trois heures hebdomadaires, ce qui doit être pris en compte par les examinateurs.

2. Déroulement de l'épreuve

L'examineur reçoit avec le récapitulatif, en amont de l'épreuve, un exemplaire de chaque texte étudié en classe. Le candidat apporte également une photocopie pour lui-même de chacun des textes présentés dans son récapitulatif.

L'examineur accueille le candidat et indique l'extrait sélectionné dans l'un des textes présentés dans le récapitulatif. Pour les œuvres intégrales, l'examineur limite son choix à l'un des extraits mentionnés. Il indique la question de grammaire en s'assurant que celle-ci soit bien comprise par le candidat. L'examineur prépare la question, qui ne doit en aucun cas figurer sur le récapitulatif. Toutes ces indications sont également données par écrit sur une fiche que signe le candidat.

Au cas où le candidat ne présente pas de récapitulatif, l'examineur lui propose un texte en cohérence avec l'un des objets d'étude du programme, tiré ou non de l'une des œuvres intégrales.

Première partie : Lecture, explication linéaire et grammaire (12 mn)

Le candidat fait une lecture à voix haute de la vingtaine de lignes choisie par l'examineur après l'avoir situé brièvement dans l'œuvre ou le parcours. L'examineur n'interrompt pas la lecture. Dans le cas d'un texte de théâtre, le candidat choisit librement de lire ou non les didascalies et les indications de nom de personnage.

Le candidat propose l'explication linéaire d'une vingtaine de lignes, qui suit le fil du texte et un projet de lecture explicite, mais n'en propose pas une analyse mot à mot ni nécessairement ligne à ligne.

Le candidat répond à la question de grammaire qui vise l'analyse syntaxique d'une courte phrase ou d'une partie de phrase en lien avec le programme de première. Les connaissances de la classe de seconde sont mobilisables. Cette phrase est extraite du texte expliqué par le candidat. Cette analyse l'amène à s'interroger sur les régularités de la langue. Il s'agit pour le candidat de manifester sa capacité à procéder à une analyse syntaxique. En l'absence d'occurrence d'énoncés en lien avec le programme de première dans le texte, le jury peut proposer une manipulation (substitution, adjonction) permettant l'analyse syntaxique (toujours en lien avec le programme de première).

Si le candidat s'interrompt très tôt au cours de la première partie de l'épreuve, l'examineur peut procéder à des relances lui permettant de reprendre le fil de sa pensée et de sa présentation. Si, malgré les relances, le candidat ne reprend pas le cours de son exposé, l'examineur indique sur le bordereau la durée effective de la première partie.

Deuxième partie : entretien (8 mn)

Le candidat présente brièvement l'œuvre qu'il a choisie et expose les raisons de son choix. Il ne s'agit pas d'un deuxième exposé ni du résumé de l'œuvre. L'examineur peut interrompre le candidat s'il estime que le temps initial de présentation de l'œuvre, trop long, n'est pas une amorce au dialogue. Pour les candidats qui se sont présentés sans récapitulatif, on attend qu'ils présentent une œuvre de leur choix.

Le candidat dialogue avec l'examineur en réagissant à ses relances pour développer son point de vue. L'examineur veille par son questionnement à faire de cet entretien un échange. Ce questionnement ne vise pas à vérifier les connaissances du candidat, mais à évaluer sa capacité à faire partager son engagement de *sujet lecteur* et la qualité de l'appropriation de l'œuvre.

À l'issue de l'épreuve : renseignement de la fiche d'évaluation

L'examineur ou l'examinatrice « porte sur la fiche d'évaluation, pour chaque partie de l'épreuve, ses appréciations ainsi que le nombre de points attribué à la première et à la seconde partie. Il signe la fiche complétée. Seule la note globale sur 20 est reportée sur le bordereau de notation » (note de service du 23-7-2020).

3. Définition des quatre temps de l'épreuve orale

L'épreuve orale mobilise les compétences et les connaissances suivantes :

Lecture du texte	<ul style="list-style-type: none"> – clarté de l'expression : vitesse, capacité à se faire entendre, articulation – fidélité au texte qui rend compte de sa compréhension : segmentation du texte, attention portée au lexique – proposition d'un rythme, d'une modulation qui traduit une interprétation
Explication linéaire	<ul style="list-style-type: none"> – compréhension du texte (explicite et implicite) – présentation d'un projet de lecture explicite – interprétation légitime – mobilisation de savoirs linguistiques et littéraires nécessaires à l'analyse du texte – références précises au texte étudié – qualité de communication et d'expression
Question de grammaire	<ul style="list-style-type: none"> – mobilisation d'un lexique grammatical simple et précis – pertinence de l'analyse syntaxique, qui met en lien différents éléments de la phrase (mots, groupes de mots, propositions)

Entretien
autour de l'œuvre
choisie par le candi-
dat

- présentation rapide des raisons de ce choix, point de départ du dialogue, qui est l'enjeu principal de cette partie de l'épreuve
 - verbalisation d'un jugement personnel traduisant une expérience de lecture authentique
 - proposition de réflexions nuancées et fondées sur la connaissance intime de l'œuvre
 - échange manifestant la prise en compte des questions et réactions de l'examineur
 - mise en relation de l'œuvre choisie avec une expérience personnelle et des représentations du monde
 - qualité de communication et d'expression
-

Fiche à destination des candidates et des candidats : informations et conseils pour l'épreuve orale

Vous allez vous présenter à l'épreuve orale de français du baccalauréat, que vous avez préparée en classe avec votre professeur. On n'attend pas de vous une récitation, mais une prise de parole vivante et engagée. Vous devez témoigner d'une culture littéraire, de connaissances grammaticales, de compétences d'expression et de communication et d'une appropriation personnelle de la littérature.

Déroulement de l'épreuve

L'examineur vous accueille et vous indique le passage qu'il a choisi pour votre explication linéaire. Il précise la question de grammaire que vous aurez à préparer ; n'hésitez pas à lui demander de reformuler cette question si vous ne la comprenez pas.

Vous disposez ensuite de 30 minutes pour préparer l'explication linéaire et la question de grammaire. Veillez à bien utiliser le brouillon qui vous est fourni et à annoter le texte sur lequel vous travaillez.

L'épreuve se déroule en deux temps.

La première partie de l'épreuve dure 12 minutes. Il s'agit pour vous de

- situer rapidement le passage à étudier ;
- le lire à haute voix. Attention : ce temps de l'épreuve est évalué et nécessite une préparation attentive au cours de l'année. Votre lecture doit montrer que vous comprenez bien le texte et que vous en proposez une interprétation ;
- en proposer une explication linéaire : c'est une explication qui suit le fil du texte, sans nécessairement se dérouler mot à mot, ni même ligne à ligne. Votre explication doit permettre à l'examineur de comprendre votre projet de lecture. N'hésitez pas à expliciter certaines transitions pour rendre votre explication fluide. Pensez à mobiliser les connaissances littéraires acquises au cours de l'année.
- répondre à la question de grammaire : vous devez répondre à la question en utilisant le vocabulaire grammatical en lien avec le programme de première et en faisant des relevés précis. Celle-ci porte sur l'analyse syntaxique d'une courte phrase ou d'une partie de phrase. Cette phrase est extraite du texte que vous avez expliqué.

La deuxième partie de l'épreuve dure 8 minutes. Il s'agit d'un dialogue avec l'examineur autour d'une œuvre que vous avez lue au cours de l'année et que vous avez choisie de présenter pour l'examen. Vous commencez par présenter rapidement cette œuvre et les raisons de votre choix. Développer un point de vue personnel est essentiel : partagez votre expérience de lecteur, ainsi que les réflexions auxquelles cette lecture vous a amené. Faites des liens avec d'autres œuvres, mais n'hésitez pas non plus à montrer les échos que cette lecture peut avoir avec votre propre vision du monde. Il vous est possible de réciter de brefs passages à l'appui de vos propos. On attend de vous que vous montriez votre appropriation de l'œuvre. Si vous avez eu l'occasion de tenir un carnet de lecteur, vous pourrez vous référer à cette expérience et à ce qu'elle vous a apporté, mais vous n'aurez pas ce carnet en votre possession.

Les documents et le matériel

Vous présenterez en vous présentant au jury

- votre convocation et une pièce d'identité ;
- votre récapitulatif personnel ;

- une photocopie de chaque extrait figurant sur ce récapitulatif.

Vous aurez besoin pour travailler :

- du nécessaire pour écrire ;
- d'une montre.

Vous pouvez apporter, si vous voulez, tout ce qui rend plus confortable votre préparation : bouteille d'eau, bouchons d'oreilles (pour vous isoler du bruit pendant la préparation), mouchoirs...

En revanche, il est interdit d'avoir avec vous :

- d'autres documents que ceux mentionnés ci-dessus ;
- un téléphone portable, une montre connectée... ;
- du papier personnel (le brouillon vous sera fourni au début de l'épreuve).

Critères d'évaluation et notation

L'épreuve est notée sur 20 :

- lecture à voix haute : 2 points ;
- explication du texte : 8 points ;
- grammaire : 2 points ;
- présentation d'une œuvre et échange : 8 points.